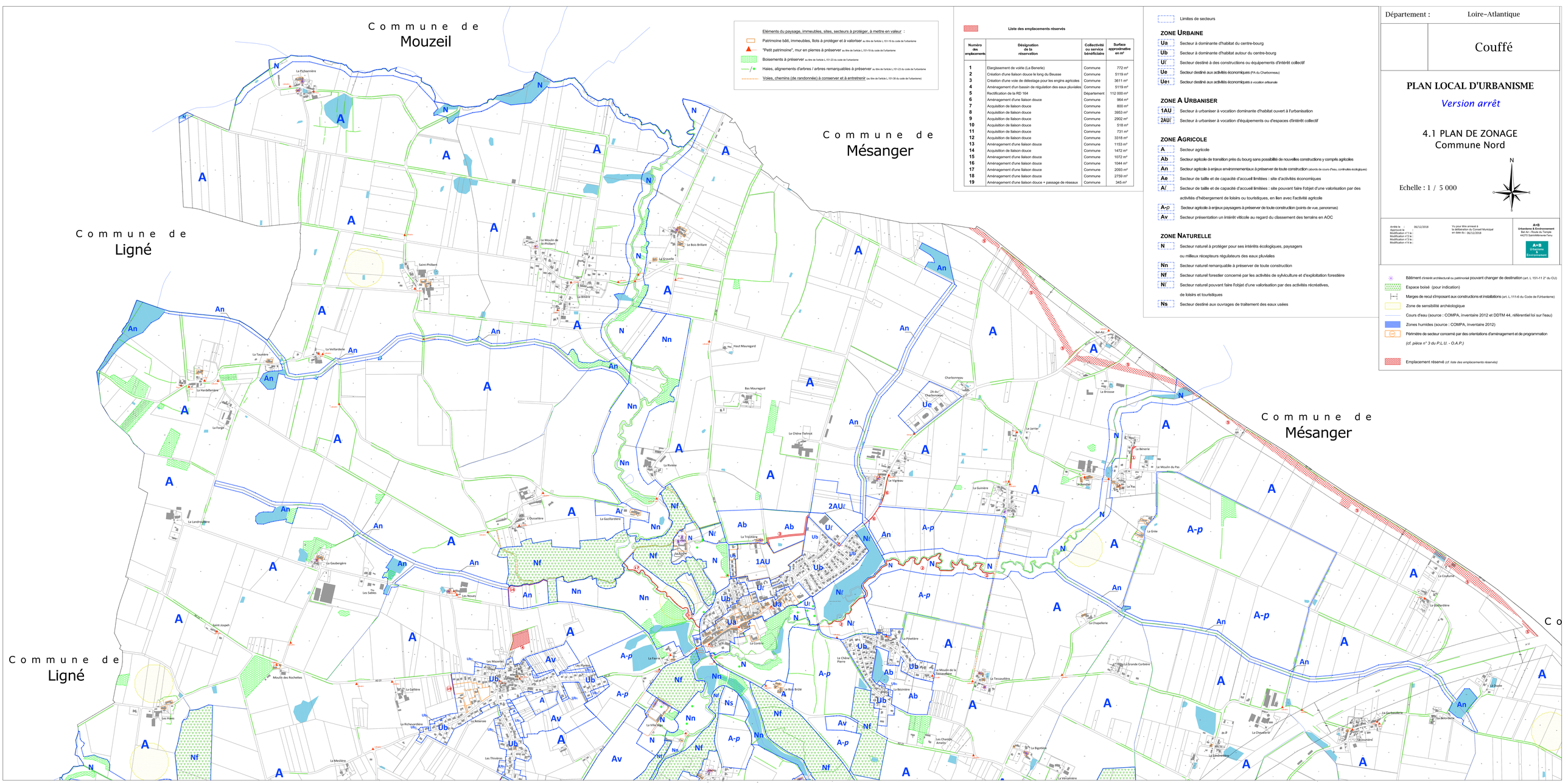
Commune de Mouzeil
Commune de Ligné
Commune de Mésanger
Commune de Ligné
Commune de Mésanger
Commune de Mésanger
Co
Éléments du paysage, immeubles, sites, secteurs à protéger, à mettre en valeur :
Patrimoine bâti, immeubles, îlots à protéger et à valoriser au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
"Petit patrimoine", mur en pierres à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
Boisements à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
Haies, alignements d'arbres / arbres remarquables à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
Voies, chemins (de randonnée) à conserver et à entretenir (au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme)
Liste des emplacements réservés
Numéro des emplacements
Désignation de la réservation
Collectivité ou service bénéficiaire
Surface approximative en m²
1 Elargissement de voirie (La Benerie) Commune 772 m²
2 Création d'une liaison douce le long du Beusse Commune 5119 m²
3 Création d'une voie de délestage pour les engins agricoles Commune 3811 m²
4 Aménagement d'un bassin de régulation des eaux pluviales Commune 5119 m²
5 Rectification de la RD 164 Département 112 000 m²
6 Aménagement d'une liaison douce Commune 964 m²
7 Acquisition de liaison douce Commune 800 m²
8 Acquisition de liaison douce Commune 3953 m²
9 Acquisition de liaison douce Commune 2902 m²
10 Acquisition de liaison douce Commune 518 m²
11 Acquisition de liaison douce Commune 731 m²
12 Acquisition de liaison douce Commune 3318 m²
13 Aménagement d'une liaison douce Commune 1153 m²
14 Acquisition de liaison douce Commune 1472 m²
15 Aménagement d'une liaison douce Commune 1072 m²
16 Aménagement d'une liaison douce Commune 1044 m²
17 Aménagement d'une liaison douce Commune 2093 m²
18 Aménagement d'une liaison douce Commune 2759 m²
19 Aménagement d'une liaison douce + passage de réseaux Commune 345 m²
Limites de secteurs
ZONE URBAINE
Ua Secteur à dominante d'habitat du centre-bourg
Ub Secteur à dominante d'habitat autour du centre-bourg
Ui Secteur destiné à des constructions ou équipements d'intérêt collectif
Ue Secteur destiné aux activités économiques (PA du Charbonneau)
Ue1 Secteur destiné aux activités économiques à vocation artisanale
ZONE A URBANISER
1AU Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat ouvert à l'urbanisation
2AUi Secteur à urbaniser à vocation d'équipements ou d'espaces d'intérêt collectif
ZONE AGRICOLE
A Secteur agricole
Ab Secteur agricole de transition près du bourg sans possibilité de nouvelles constructions y compris agricoles
An Secteur agricole à enjeux environnementaux à préserver de toute construction (abords de cours d'eau, continuités écologiques)
Ae Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées : site d'activités économiques
Ai Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées : site pouvant faire l'objet d'une valorisation par des activités d'hébergement de loisirs ou touristiques, en lien avec l'activité agricole
A-p Secteur agricole à enjeux paysagers à préserver de toute construction (points de vue, panoramas)
Av Secteur présentation un intérêt viticole au regard du classement des terrains en AOC
ZONE NATURELLE
N Secteur naturel à protéger pour ses intérêts écologiques, paysagers ou milieux récepteurs régulateurs des eaux pluviales
Nn Secteur naturel remarquable à préserver de toute construction
Nf Secteur naturel forestier concerné par les activités de sylviculture et d'exploitation forestière
Ni Secteur naturel pouvant faire l'objet d'une valorisation par des activités récréatives, de loisirs et touristiques
Ns Secteur destiné aux ouvrages de traitement des eaux usées
Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial pouvant changer de destination (art. L. 151-11 2° du CU)
Espace boisé (pour indication)
Marges de recul s'imposant aux constructions et installations (art. L. 111-6 du Code de l'Urbanisme)
Zone de sensibilité archéologique
Cours d'eau (source : COMPA, inventaire 2012 et DDTM 44, référentiel loi sur l'eau)
Zones humides (source : COMPA, inventaire 2012)
Périmètre de secteur concerné par des orientations d'aménagement et de programmation (cf. pièce n° 3 du P.L.U. - O.A.P.)
Emplacement réservé (cf. liste des emplacements réservés)
Département : Loire-Atlantique
Couffé
PLAN LOCAL D'URBANISME
Version arrêt
4.1 PLAN DE ZONAGE
Commune Nord
Echelle : 1 / 5 000
N
Arrêté le 06/12/2018
Approuvé le
Modification n°1 le :
Modification n°2 le :
Modification n°3 le :
Modification n°4 le :
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du : 06/12/2018
A+B Urbanisme & Environnement
Bel Air - Route du Temple
44270 Saint-Mars-la-Tour